

# PLATE-FORME DE CONCERTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE

## AVIS RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UN SURPLUS DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES D'INSERTION ET LES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI POUR 2007

Lors de sa réunion du 26 octobre 2007, la Plate-Forme de Concertation de l'Economie sociale a examiné la proposition du Ministre d'attribuer un solde du financement 2007 des Entreprises d'insertion et des Initiatives locales de développement de l'emploi à 3 nouveaux projets agréés récemment qui n'ont pas encore pu bénéficier d'un subventionnement de leurs activités pour 2007. Le 4<sup>e</sup> projet sélectionné pour lequel le financement est proposé comme solde 2007 constitue une régularisation de sa situation par rapport au nombre d'emplois créés en 2007.

La Plate-forme a également examiné une proposition introduite par la Febisp, Tracé Brussel et Ressources qui consiste, elle, à octroyer le solde du financement 2007 à chacun des projets reconnus qui comptent de 5 à 8 travailleurs (ETP) du public-cible à la fin 2006.

Après discussion sur les deux options, sachant qu'il s'agit à chaque fois d'une philosophie différente : privilégier de nouveaux projets qui en ont le plus besoin pour débiter, d'une part, et pérenniser l'action de projets existants, en se rapprochant le plus du mode de financement prévu par l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion, d'autre part, la Plate-forme se prononce comme suit :

- la proposition du Ministre est soutenue par les membres présents ou représentés des **organisations représentatives des employeurs siégeant au Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale** Ils soutiennent cette proposition, considérant que des discriminations ne peuvent être faites sur base d'une date d'agrément et que si une discrimination positive doit cependant devoir être faite, il convient de la pratiquer en faveur de projets nouveaux ; lesquels assument un risque économique et social élevé et éprouvent de ce fait des difficultés de financement de leurs activités.

La proposition du Ministre est également soutenue par FEBECOOP, **organisation d'employeurs représentative du secteur de l'économie sociale**, pour autant que la proposition respecte les conditions prescrites par l'ordonnance et son arrêté d'application.

- La FEBISP, TRACé-Brussel, Ressources et l'ACFI-FIAS, **organisations d'employeurs représentatives du secteur de l'économie sociale** soutiennent leur proposition d'attribuer le surplus de financement aux projets existants qui comptent de 5 à 8 travailleurs (ETP) du public-cible au 31 décembre 2006 ; tout en reconnaissant le bien fondé que ce surplus soit également attribué au 4<sup>e</sup> projet de la proposition du Ministre, vu qu'il s'agit d'une opération de régularisation. L'ACFI-FIAS, considère quant à elle, qu'il ya lieu de répartir le surplus sur les projets de taille moyenne - proportionnellement moins financés - qui comptent de 5 à 16 travailleurs du public-cible au 31 décembre 2006. Elle est également favorable à toute régularisation dans le financement qui devrait intervenir par rapport au nombre d'emplois existants au 31 décembre 2006.